

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Adhémar Schwitzguébel, graveur, à Sonvillier
 Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, LE 1^{er} OCTOBRE 1872.

Le Congrès de la Haye.

Ce Congrès a débuté, le dimanche 1^{er} septembre au soir, par une réunion préparatoire, dans laquelle les délégués, arrivant un à un et à grand'peine jusqu'à la salle *Concordia* dans la *Lange Lombard Straat*, à travers une foule généralement hostile, ont pu constater deux choses fort désagréables: d'abord, que les préparatifs pour le Congrès n'avaient été faits que d'une manière très incomplète, faute d'une organisation locale qui pût s'en occuper sérieusement; car les quelques internationaux de la Haye, malgré toute leur bonne volonté, s'étaient trouvés dans l'impossibilité matérielle de préparer tout ce qui était nécessaire à la tenue d'un Congrès en règle; — mais le Conseil général avait choisi la Haye, il fallait que la Haye s'exécutât bon gré mal gré. La seconde chose désagréable était la présence du Conseil général presque au complet: ses membres formaient à eux seuls le tiers du Congrès, et avec l'appoint d'un certain nombre de délégués plus ou moins sérieux, constituaient une majorité faite d'avance, et qui devait rendre illusoire toute délibération.

En effet, dans les séances administratives du lundi, où commença la vérification des mandats, on put constater officiellement la présence de *vingt-deux* membres du Conseil général sur un total de 64 délégués. Sur ces *vingt-deux*, deux étaient délégués purement et simplement par le Conseil général, sans mandat d'aucune section. Un certain nombre d'autres avaient des mandats de complaisance, délivrés par des sections auxquelles ces Messieurs étaient et sont encore complètement inconnus: ces mandats, arrivés en blanc à Londres, avaient ensuite été remplis par le Conseil général lui-même: nous avons constaté de nos yeux ce fait pour le citoyen Vaillant, qui avait un mandat de la section de la Chaux-de-Fonds (la section Ulysse Dubois-Elzingre-Coulery); ce mandat, qui ne contenait aucune instruction, disait simplement: « La section délègue au Congrès le citoyen... (le nom en blanc), avec pouvoir de la représenter, » — et ensuite une main étrangère avait

intercalé le nom de Vaillant. D'autres membres du Conseil général, comme Ant. Arnaud, qui avait un mandat de la section de Carouge, Barry, qui avait un mandat de la section de Chicago (Amérique du Nord), Cournet, qui avait un mandat du comité central de Copenhague, se trouvaient dans la même situation que Vaillant.

Que dirons-nous des mandats de sections françaises, dont étaient porteurs une demi douzaine de membres du Conseil général? Il fut convenu que, vu la situation exceptionnelle de la France, ces mandats ne pourraient être connus que des seuls membres de la commission de vérification, et que le Congrès ignorerait jusqu'au nom des sections d'où émanaient les mandats. Ainsi, nous devons accepter les yeux fermés tout délégué qui se disait envoyé par une section française; toute investigation à leur égard nous était interdite, et nous devons nous en rapporter aveuglément aux agissements d'une commission composée exclusivement de nos adversaires déclarés. En présence d'un pareil état de choses, il doit nous être permis de dire que les mandats français ne nous inspirent pas le même degré de confiance que ceux dont la validité a pu être constatée au grand jour, comme les mandats belges ou espagnols; il est possible que les mandats français fussent tous parfaitement réguliers, mais il est possible aussi qu'ils ne le fussent pas tous; et quand nous voyons les citoyens Fränkel, Johannard, Longuet, Ranvier, Sérailler, membres du Conseil général, siéger au Congrès en vertu seulement de mandats pareils, il nous semble assez étrange qu'ils aient la prétention de mieux représenter l'Internationale que les Espagnols, les Belges, les Hollandais ou les Jurassiens, délégués des fédérations les plus nombreuses, les plus vivantes, les plus régulièrement constituées.

Il y avait encore, en dehors du Conseil général, un certain nombre de délégués pourvus de mandats français, et plusieurs d'entr'eux, par précaution, n'avaient pas même donné leur véritable nom. De la sorte, nous nous trouvions en présence de citoyens dont nous ne pouvions ni vérifier le mandat, ni même constater l'identité personnelle. Comme ces citoyens ont voté avec le Conseil général, celui-ci n'a fait aucune observation, et a trouvé que tout était par-

faitement en règle; mais si, par aventure, l'opposition s'était avisée d'amener de son côté un certain nombre de délégués dans des conditions semblables, nous doutons que le Conseil général se fût montré si bon enfant pour eux. Il a donné, du reste, la mesure de son impartialité, lorsque, après avoir passé sans observation aucune sur les mandats français, il a cherché des chicanes.... nous allions dire d'*Allemand*, mais on nous reprocherait de fomenter les haines nationales, — aux délégués espagnols et à plusieurs autres membres de la minorité.

Les quatre catégories de citoyens dont nous venons de parler : délégués du Conseil général seulement, membres du Conseil général avec des mandats de complaisance, membres du Conseil général délégués par des Sections françaises, et délégués de sections françaises en dehors du Conseil général, formaient un total d'au moins dix-sept délégués : Dupont, Sexton, Vaillant, Arnaud, Barry, Cournet, Fränkel, Johannard, Longuet, Ranvier, Sérailler, Dumont, Lucain, Swarm, Walter, Vichard, Vilmot, — qui tous, excepté Sexton, votèrent avec la majorité.

L'observation au sujet des mandats français s'applique, quoique à un moindre degré, aux mandats allemands. On sait qu'en Allemagne la loi empêche l'existence régulière de l'Internationale; il ne peut y avoir en Allemagne que des adhérents individuels à l'Association, mais pas de Sections. Est ce un motif pour empêcher les délégués des Associations ouvrières allemandes de siéger dans nos Congrès? Nullement : seulement il faut leur appliquer cette règle votée au Congrès de Bâle, et qui dit que, pour les pays où la loi empêche l'existence régulière de l'Internationale, les délégués des Associations ouvrières de ces pays peuvent être admis à siéger dans les Congrès, *mais sans pouvoir voter dans les questions administratives.*

L'opposition, qui tenait à pousser l'esprit de conciliation jusqu'à ses extrêmes limites, n'a pas cru devoir invoquer cette décision de Bâle contre le vote des délégués allemands; mais il n'en est pas moins certain qu'en droit strict, elle aurait pu s'en prévaloir.

Récapitulons maintenant les éléments qui composaient la majorité. D'abord les 16 délégués dont nous avons parlé, et dont les mandats, ou bien pouvaient être contestés, ou bien n'avaient qu'une valeur douteuse; puis les délégués n'ayant que des mandats allemands, au nombre de 7 : Bernhard Becker, Cuno, Dietgen, Kugelman, Milke, Schumacher, Scheu; ensuite Marx et Engels, membres du Conseil général, et munis de divers mandats américains et allemands; Lemoussu, membre du Conseil général, représentant une Section française de Londres; Lessner, membre du Conseil général, représentant une Section allemande de Londres;

Wroblewski, membre du Conseil général, représentant une Section polonaise de Londres; Hepner, rédacteur du *Volksstaat* de Leipzig, avec un mandat américain; Lafargue, gendre de Marx, représentant cette fameuse *Nouvelle fédération madrilène*, qui compte neuf membres et qui n'est pas reconnue par la Fédération régionale espagnole, et ayant en outre un mandat de Lisbonne; enfin deux délégués de Genève, un délégué de Zurich, deux délégués d'Amérique, un délégué du Danemark, un délégué d'Australie, un délégué de Bohême, et un délégué de Hongrie.

En définitive, comme l'a très bien fait remarquer le compagnon Brismée de Bruxelles, la majorité était essentiellement formée de deux pays où *l'Internationale ne peut exister régulièrement*, la France et l'Allemagne; et ce sont des représentants plus ou moins authentiques de ces deux pays, représentants dont les ouvriers leurs compatriotes seront dans l'impossibilité de contrôler sérieusement les actes, ce sont ces délégués-là qui ont voulu faire à la Haye la loi à l'Internationale, et qui ont prétendu écraser de leur majorité factice les fédérations représentées par les 22 délégués de la minorité, et dont voici l'énumération :

Fédération belge : Brismée, Coenen, Eberhardt, Fluse, Hermann, Splingard, Van den Abeele.

Fédération hollandaise : Dave, Gerhard, Gilken, Van den Hout.

Fédération jurassienne : Guillaume, Schwitzguébel.

Fédération anglaise : Eccarius, John Hales, Mottershead, Roach.

Fédération espagnole : Alerini, Farga Pellicer, Marselau, Morago.

Partie de la fédération américaine : Sauva.

La fédération italienne n'était pas représentée, mais elle avait manifesté d'avance son adhésion aux principes de l'opposition.

Les observations qui précèdent suffiront à faire comprendre quelle allait être la nature des travaux d'un Congrès ainsi composé : ces travaux ne pouvaient être — et ce mot vint involontairement à la bouche de tous les délégués de l'opposition — qu'une *mystification*.

Nous ne pouvons songer à donner un procès-verbal des séances du Congrès : nous devons nous borner, après en avoir indiqué la composition, à en mentionner les incidents principaux.

Les trois journées du lundi, du mardi et du mercredi furent entièrement employées à la vérification des mandats.

La commission de vérification contesta plusieurs mandats de délégués de l'opposition, entre autres ceux des Espagnols, celui de deux Américains, et

dû délégué de la Section de propagande et d'action socialiste de Genève.

L'objection faite aux Espagnols était que leur fédération n'avait pas payé ses cotisations à Londres.

La majorité se croyait sûre de son fait ; malheureusement pour elle, les Espagnols avaient apporté les cotisations avec eux, dans l'intention de les payer au Congrès même, ce qu'ils firent. Une fois ces cotisations acquittées, il semblait qu'il ne dût plus y avoir d'objection contre les délégués espagnols, puisque la commission n'en avait pas formulé d'autres. Mais M. Marx est un homme à ressources ; il trouva immédiatement un nouveau prétexte : les Espagnols étaient impliqués dans la question de l'Alliance, il fallait suspendre leur admission jusqu'après la discussion sur cette question-là. Cette tactique jésuitique fut déjouée par l'attitude énergique des Espagnols : Marselau, de Séville, dans un discours écrasant de mépris pour les machinations malpropres de la majorité, mit à nu toutes les petites intrigues employées contre l'Espagne, et somma le Congrès de déclarer franchement s'il voulait, oui ou non, expulser de l'Internationale la fédération espagnole. La majorité n'osa pas répondre, et les Espagnols furent admis.

Les délégués américains dont les mandats étaient contestés, étaient Sauva, des Sections 2, 29 et 42, et West, de la Section 12. Les différends qui divisent les Sections américaines méritent une étude spéciale, et l'espace nous manque aujourd'hui pour en parler : nous nous bornerons à dire que le mandat de la Section 2 fut annulé, et que Sauva ne fut admis que comme délégué des Sections 29 et 42 ; le mandat de la Section 12 fut annulé aussi, et West ne put pas siéger au Congrès. Notons ici cet incident curieux, qu'Eccarius, membre du Conseil général et ancien correspondant pour l'Amérique, se trouvant en désaccord avec ses collègues au sujet de cette section 12, est ouvertement accusé par eux d'être affilié à l'Alliance et d'être vendu au ministère Gladstone. C'est du reste ce que dit M. Marx de toute la fédération anglaise, dont le Conseil fédéral a osé se mettre en rébellion ouverte contre lui.

La Section de propagande et d'action socialiste de Genève, qui fait partie de la Fédération jurassienne, ne se sentant pas suffisamment représentée par les deux délégués élus au Congrès de la Chaux-de-Fonds, avait tenu à envoyer au Congrès son délégué spécial, en la personne du citoyen Joukowsky. Il arriva qu'elle ne fut pas représentée du tout, la majorité ayant décidé de renvoyer indéfiniment l'examen des pouvoirs de Joukowsky, qui se trouva ainsi, pendant toute la durée du Congrès, à attendre un arrêt qui ne fut pas prononcé, le Congrès n'ayant pas eu le temps de s'en occuper.

Une fois la question des mandats terminée, le

Congrès s'occupa de la constitution de bureau. Le président provisoire Van den Abeele fut remplacé par le citoyen Ranvier ; Sorge (le Karl Marx de New-York) et Dupont furent élus vice-présidents. Cette élection fut marquée par une petite manœuvre de Marx, relative à Brismée, que l'opposition portait comme candidat à la présidence, — mais nous n'avons pas le temps de narrer en détail toutes ces misères. Les secrétaires furent Lemoussu pour le français ; Roach pour l'anglais ; Marselau pour l'espagnol ; les noms des secrétaires pour l'allemand et le hollandais nous échappent.

Dès l'ouverture du Congrès, les Espagnols avaient déposé une motion d'ordre tendant à faire changer le mode de votation. L'usage adopté jusqu'ici, et qui attribue une voix à chaque délégué, permet aux délégués d'une seule région, si les circonstances géographiques leur permettent de venir en grand nombre, de former à eux seuls la majorité d'un Congrès. Les Espagnols, appuyés par les Belges et les Jurassiens, demandaient par conséquent que le vote se fit, non par tête, mais par fédération. Cette demande si légitime fut repoussée par la majorité, qui se voyait perdue si le vote n'avait plus lieu par tête. En présence de cette décision du Congrès, les Espagnols et les Jurassiens déclarèrent qu'ils ne prendraient part à aucun vote, et qu'ils ne considéraient le Congrès que comme une simple comédie ; ils annoncèrent en même temps qu'ils étaient décidés à assister jusqu'à la fin, en simple spectateurs, aux agissements de la majorité. Plusieurs des Belges et des Hollandais cessèrent également de voter dès les premiers jours.

L'ordre du jour du Congrès fut ainsi fixé : 1° Discussion sur les pouvoirs du Conseil général ; 2° Discussion sur la proposition d'intercaler dans les Statuts généraux la résolution IX de la Conférence de Londres relative à l'action politique du prolétariat ; 3° Diverses mesures administratives, comme élection du Conseil général, choix du lieu du prochain Congrès, vérification des comptes du Conseil général, rapports de diverses commissions, etc.

Sur la proposition du Conseil général, une commission de cinq membres fut nommée pour s'occuper d'une enquête sur la Société l'Alliance et présenter rapport au Congrès. Ces cinq membres furent : Cuno, Allemand ; Walter, Français ; Lucain, Français ; Vichard, Français ; et Roch Splingard, Belge. — Splingard fut placé dans la commission sur la demande formelle de la minorité, qui tenait à voir clair dans les documents par lesquels le Conseil général prétendait appuyer ses accusations. Les trois Français Walter, Lucain et Vichard étaient tous les trois cachés sous un faux nom, tous les trois enveloppés d'un impénétrable mystère : et c'était à trois citoyens dont l'identité ne pouvait pas même être constatée par le Congrès, que l'on confiait la mis-

sion d'ouvrir une enquête d'une pareille gravité ! Quant à Cuno, président de la commission, il donna la mesure de son discernement en provoquant le jeudi, en séance publique, un fonctionnaire allemand auquel il dut faire des excuses publiques le vendredi.

La plupart des délégués que cette Commission, nommée le mercredi, jugea à propos d'appeler devant elle, déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas cette enquête, et refusèrent d'une façon absolue de répondre à des questions que personne, selon eux, n'avait le droit de leur adresser. D'autres consentirent à donner quelques explications. Mais n'anticipons pas sur les travaux de cette fameuse Commission ; nous en parlerons plus loin.

Tous les préliminaires étant achevés, la comédie des mandats terminée, le bureau nommé et l'ordre du jour fixé, le Congrès se décida à tenir une séance publique, le jeudi après-midi. Une foule nombreuse et généralement sympathique se pressait dans l'étroit local des séances ; les dispositions de la population de La Haye à l'égard de l'Internationale avaient sensiblement changé depuis le dimanche : on avait constaté que les socialistes n'avaient mis le feu à aucune maison et mangé aucun petit enfant ; aussi la bourgeoisie ne les insultait plus dans les rues et les ouvriers commençaient à s'enhardir et à manifester ouvertement leur sympathie.

Dans cette première séance publique, après un discours du président Ranvier, qui fit l'éloge de la Conférence de Londres, le Conseil général présenta un rapport sur les événements politiques en Europe pendant les trois années qui se sont écoulées depuis le Congrès de Bâle. Ce rapport a été publié par divers journaux, et paraîtra probablement en brochure ; nous croyons donc pouvoir nous abstenir d'en donner un résumé qui serait nécessairement incomplet.

Après la lecture du rapport en français, en anglais et en allemand, les délégués de la fédération jurassienne, appuyés par divers autres délégués de l'opposition, présentèrent la résolution suivante :

« Le Congrès de l'Association internationale des Travailleurs, réuni à La Haye, exprime, au nom du prolétariat universel, son admiration pour les héroïques champions de la cause de l'émancipation du travail, tombés victimes de leur dévouement, et envoie un salut fraternel et sympathique à tous ceux que persécute en ce moment la réaction bourgeoise en France, en Allemagne, en Danemark et dans le monde entier. »

Il n'y eut pas de vote sur cette résolution ; elle fut adoptée par acclamation.

Ensuite le débat s'ouvrit sur la première question de l'ordre du jour : les pouvoirs du Conseil général.

Hermann, délégué des Sections de Liège (Belgique), et membre lui-même du Conseil général,

où il remplit l'emploi de secrétaire pour la Belgique, ouvre la discussion. Hermann appartient à l'opposition. Les Sections qu'il représente sont d'avis, comme toutes les sections belges en général, que le Conseil général ne doit pas être un centre politique imposant une doctrine quelconque et prétendant diriger l'association. Il doit être formé autrement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, chaque pays pouvant y nommer des représentants, sans qu'il puisse s'adjoindre aucun membre étranger. Le but poursuivi par l'Internationale, c'est l'organisation des forces ouvrières dans la lutte contre le capital, avec cet objectif suprême, l'abolition du salariat et du prolétariat. Chaque pays doit être libre de rechercher les moyens d'action qui lui conviennent le mieux dans cette lutte. Quant à lui, sa délégation est formelle ; elle demande que le Congrès établisse des conditions telles que le Conseil général ne puisse plus imposer aucune direction à l'Association.

Lafargue, le gendre de Marx, répond à Hermann. Il parle de ses mandats de Lisbonne et de Madrid, et des instructions qu'ils renferment (instructions écrites sous la dictée de M. Lafargue lui-même). Les attributions du Conseil général doivent être maintenues ; c'est par lui que l'Internationale existe ; si on le supprimait, l'Internationale périrait. Il dira du Conseil général ce que Voltaire disait de Dieu : que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Guillaume, délégué jurassien, expose l'opinion de sa fédération dans un discours dont nous reproduisons les points principaux, afin que les membres de la fédération jurassienne puissent juger si leur opinion a été fidèlement exprimée par leur délégué.

Il y a actuellement, dit-il, dans l'Association internationale, deux grands courants d'idées. Les uns la considèrent comme la création permanente d'un pouvoir central, d'un groupe d'hommes possédant une certaine doctrine sociale dont l'application doit émanciper le travail ; ils propagent partout leur doctrine, empêchant toute propagande opposée. On pense que c'est grâce à ce groupe, maintenant une sorte d'orthodoxie, et à cause d'elle, que l'Internationale existe. D'autres, au contraire, croient que l'Internationale ne résulte pas de l'action d'un groupe quelconque d'hommes, mais bien des conditions économiques de chaque contrée. La situation analogue des travailleurs, dans les divers pays, produit une identité de sentiments, d'aspirations et d'intérêts qui, spontanément, donne naissance à l'Internationale. Ce n'est pas une conception sortie d'un cerveau quelconque, mais la résultante nécessaire des faits économiques.

Les membres de notre fédération ont contribué, à Bâle, à remettre aux mains du Conseil général les pouvoirs dont nous nous plaignons aujourd'hui,

ait connaissance des accusations portées contre lui. En apprenant la déplorable erreur commise par votre décision, nous fûmes douloureusement surpris, et par un vote unanime, le Conseil fédéral vous demanda de faire une enquête afin d'annuler votre jugement. A ce moment, nous avions si grande confiance dans l'honnêteté des membres composant le Conseil général que nous ne prîmes aucune mesure, nous conservâmes le *statu quo* jusqu'à ce que vous ayez répondu à notre demande; diverses lettres reçues de Hales, d'Eccarius, de Harris, nous faisant croire que le Conseil général modifierait son premier arrêt, la section 12 continuait d'être représentée dans notre Conseil fédéral. Quand vous dites que nous avons annulé votre décision, vous faites erreur, nous avons ajourné son examen, ce n'est donc pas là-dessus que vous pouvez baser votre dernier arrêt. Mais il est une question que vous passez sous silence, c'est celle où vous vous occupez des personnes qualifiées pour faire partie de l'Association, c'est une question qui n'est pas administrative, mais bien constitutionnelle de l'Association, et cependant vous l'avez tranchée en violation des Statuts généraux, ce qui ne vous empêche pas de dire, vous les violateurs :

« En violation ouverte des résolutions du Conseil général, vous avez usurpé le titre de Conseil fédéral des Etats-Unis en convoquant un Congrès. »

Qui donc est le Conseil fédéral? Qui donc avait le droit de convoquer un Congrès? — Réellement vous n'êtes pas heureux dans vos arguments!

Au moment où vos amis allemands firent leur singulier coup d'Etat, nous seuls avions des pouvoirs réguliers de nos Sections. Nous avons formé ce Conseil fédéral auquel nous convînâmes nos adversaires eux-mêmes. Sur leur refus de nous reconnaître, ce qui était refus de reconnaître aux Sections le droit de choisir leurs délégués, dans un but de conciliation, et considérant que par esprit de parti nous pouvions peut-être exagérer les torts des autres, nous eûmes la première idée d'un Congrès. Nous crûmes qu'il serait un terrain neutre, où les représentants se rencontreraient sans animosité, où la plus grande harmonie existerait et où tous s'arrangerait convenablement. Ce Congrès fut fixé au mois d'août. Mais, sur avis du Conseil général demandant que ce Congrès ait lieu en juillet, nous fîmes le changement, faisant tous nos efforts pour faciliter un arrangement sans violer le principe.

Mais la conciliation n'est pas du goût de tout le monde; cherchant, au contraire, à rendre l'accord impossible, vos amis, ceux que vous déclarez représenter seuls l'Internationale, pour empêcher ce Congrès, en convoquèrent un autre longtemps après nous, et pour bien faire comprendre qu'ils ne voulaient n'avoir rien de commun avec nous, ils le fi-

xèrent deux jours avant le nôtre à New-York, dans le local même de leurs séances, tandis que nous, pour arracher les représentants à l'influence locale des délégués qui avaient participé aux querelles, nous avions choisi la ville de Philadelphie.

Comme vous voyez, votre seconde comme votre première remarque ne nous est pas applicable mais bien à vos amis; pour eux c'est vrai, pour nous c'est une calomnie.

Quant à la troisième de ces remarques, vous en avez poussé le ridicule à la dernière limite. Vous dites :

« Le scandale de la Convention, tenue dans la salle d'Apollon, où vous avez cherché de tourner l'association au profit d'intérêts privés, a été soutenu par des délégués de votre conseil. »

D'abord, je vous demanderai ce que vous appelez scandale. Quoique n'ayant pas assisté moi-même à cette Convention, je crois, car je n'en ai rien su, qu'il n'y a pas eu scandale, à moins que vous n'acceptiez comme vrai les charges et caricatures de quelques journaux illustrés. Je ne pense pas qu'à Londres vous puisiez vos renseignements dans le *Punch* ou le *Charivari*. Mais là n'est pas la question. Vous dites que le scandale a été soutenu par des délégués de notre Conseil; c'est encore là un mensonge, comme tout ce que vous dites sur la foi d'autrui. Quelques membres de l'Internationale assistaient à cette Convention, ils en avaient le droit. Mais le Conseil fédéral n'y a pas envoyé de délégués. Comme vous le voyez, toutes vos remarques sont fausses, même la dernière, où vous dites :

« Le Conseil général a le devoir de veiller à ce que l'association ne dévie pas de ses principes et qu'il saura toujours le remplir sans égard aux personnes. »

Ce qui précède prouve surabondamment que bien loin de veiller à la stricte observation des principes, vous faites, au contraire, tous vos efforts pour les fausser.

Je vous l'ai dit, vous êtes des autoritaires, vous croyez avoir bâti une église qui est infaillible, avec un pape à qui tout obéit, et qui lance ses excommunications contre tous ceux qui ne croient pas comme lui. Hélas! le temps des excommunications est passé. S'il y a encore à Londres quelques cardinaux qui appuient le pape, il n'y a plus de ces pauvres bigots qui s'inclinent et se prosternent quand même. Nous faisons fort peu de cas de vos bulles, elles ne nous arrêteront pas dans nos efforts à repousser vos sottises, et nous espérons que nous réussirons à grouper les vrais internationalistes que tout ce que vous faites tend à disséminer et à séparer.

Par ordre du Conseil fédéral,
P. LANGRAND.

La Fédération italienne.

La fédération des Sections italiennes de l'Internationale vient de se constituer. Le dimanche 4 août se réunissaient à Rimini les délégués des Sections suivantes : Naples, Sciacca (Sicile), Mantoue, Sienne, Ravenne, Bologne, Florence, Rimini, Imola, Rome, Fusignano, San Polito, Mirandola, San Giovanni in Persiceto, Fano, Ferma, Senigaglia, San Arcangelo, Forli et la province de l'Ombrie. Ces délégués siègèrent du 4 au 6 août sous la présidence du citoyen Cafiero de Naples, et, dans six séances consécutives, discutèrent l'organisation de la Fédération italienne, et prirent diverses résolutions.

En votant la constitution d'une Fédération italienne, la Conférence de Rimini a pris soin de déclarer « qu'elle considère le terme de Fédération italienne comme une simple désignation catégorique, qui n'enlève en aucune façon aux Sections de l'*extérieur* le droit de se fédérer avec elle, ni aux Sections italiennes le droit de se fédérer à l'*extérieur* ; » ce qui signifie que les Italiens se prononcent comme nous contre le principe des fédérations nationales.

La plus importante des résolutions votées par la Conférence de Rimini est celle concernant le Conseil général et le Congrès de la Haye. En voici le texte :

« Considérant que la Conférence de Londres (septembre 1871) a tenté d'imposer par sa résolution IX, à toute l'Association internationale des travailleurs une doctrine spéciale, autoritaire, qui est proprement celle du *parti communiste allemand* ;

» Que le Conseil général a été le promoteur et le souteneur de ce fait ;

» Que la dite doctrine des *communistes autoritaires* est la négation du sentiment révolutionnaire du prolétariat italien ;

» Que le Conseil général a usé des moyens les plus indignes, comme la calomnie et la mystification, dans le seul but de réduire toute l'Association internationale à l'unité de sa doctrine spéciale *communiste autoritaire* ;

» Que le Conseil général a comblé la mesure de ses indignités par sa *Circulaire privée*, datée de Londres le 5 mars 1872, dans laquelle, poursuivant son œuvre de calomnie et de mystification, il révèle toute sa passion d'autorité, particulièrement dans les deux passages suivants :

» *Il serait difficile d'exécuter des ordres sans autorité morale, à défaut de toute autre autorité librement consentie.* » (Page 27 de la *Circulaire privée*, édition française de Genève.)

» *Le Conseil général se propose de réclamer du prochain Congrès une requête sur cette organisa-*

tion secrète et ses promoteurs dans certains pays, par exemple en Espagne. » (Page 31, id.)

« Que la réaction du Conseil général a déterminé l'opposition révolutionnaire des Belges, des Français, des Espagnols, des Slaves, des Italiens et d'une partie des Suisses, et qu'on a proposé la suppression du Conseil général et la révision des Statuts généraux ;

» Que le Conseil général, non sans avoir ses motifs, a convoqué le Congrès général à la Haye, point le plus éloigné de ces pays révolutionnaires ;

» Par ces raisons,

» La Conférence déclare solennellement, en présence des travailleurs du monde entier, que dès ce moment la Fédération italienne de l'Association internationale des travailleurs rompt toute solidarité avec le Conseil général de Londres, affirmant d'autant plus la solidarité économique avec tous les travailleurs, et propose à toutes les Sections qui ne partagent pas les principes autoritaires du Conseil général d'envoyer le 2 septembre 1872 leurs délégués, non à la Haye, mais à *Neuchâtel en Suisse*, pour y ouvrir le Congrès général anti-autoritaire. »

Le Congrès jurassien aura à se prononcer dimanche sur la proposition de la Fédération italienne. Nous ne voulons pas préjuger sa décision ; mais, s'il nous est permis d'exprimer l'opinion toute personnelle de la rédaction du *Bulletin*, nous dirons qu'à notre avis notre abstention serait calomniée si nous n'allions pas au Congrès de la Haye. La Fédération jurassienne a été la première à demander un Congrès, une discussion publique ; on nous l'offre enfin, — dans les conditions les plus désavantageuses, il est vrai, — mais pourtant on nous l'offre ; nous ne pouvons pas avoir l'air de reculer.

Cette opinion, nous le répétons, nous est personnelle, et ce sera aux délégués de notre Fédération à constater dimanche quelle est la volonté de nos Sections à cet égard.

(Cet article était écrit et composé avant la réunion du Congrès jurassien.)

Le bureau de la Conférence de Rimini nous communique, avec prière de la publier dans le *Bulletin*, la lettre suivante, adressée au compagnon Bakounine par la première Conférence de la Fédération italienne :

Cher compagnon,

Les représentants des Sections italiennes de l'Internationale, réunis dans leur première Conférence à Rimini, nous ont chargés de vous transmettre, à vous l'infatigable champion de la révolution sociale, un affectueux salut.

Salut donc à vous, frère, à qui dans l'Internatio-

nale il a été fait le plus grand tort (cui nell' Internazionale fu fatto il più gran torto.)

Rimini, le 6 août 1872.

Pour la conférence :

Le président, CARLO CAFIERO.

Le secrétaire, ANDREA COSTA.

Conformément à la décision du Congrès jurassien du 18 août, le Comité fédéral jurassien a immédiatement écrit à la Fédération italienne, pour lui annoncer que la Fédération jurassienne n'avait pas accepté le projet d'un contre-Congrès qui se serait réuni à Neuchâtel le 2 septembre, et pour engager vivement la Fédération italienne à revenir sur sa décision et à envoyer ses délégués à la Haye pour qu'ils y prennent part à la grande lutte entre l'autorité et le fédéralisme, qui va décider de l'avenir de l'Internationale.

En réponse à cette lettre, le Comité fédéral jurassien vient de recevoir la lettre suivante, dont nous donnons la traduction :

Association internationale des travailleurs.

Fédération italienne.

Commission de correspondance.

Au Comité fédéral jurassien, à Sonvillier.

Chers compagnons,

Dans le but d'affirmer et de maintenir solennellement l'autonomie des Sections de l'Internationale, la Fédération italienne, réunie en conférence à Rimini, a voté d'un accord unanime une résolution par laquelle, rompant tout lien avec le Conseil général, elle demandait la réunion d'un Congrès à Neuchâtel en Suisse. Cette délibération fut si solennelle, les délégués qui l'approuvèrent en sentaient si fort la nécessité, que nous ne pourrions pas maintenant, sans renier nos sentiments, la révoquer.

S'il ne nous est pas possible d'aller avec nos frères de Suisse et d'Espagne au prochain Congrès de la Haye prendre part à la lutte de la Révolution contre l'Autorité, nous les suivrons au moins avec le cœur, et nous espérons en même temps qu'avant qu'il soit peu nous pourrions nous entendre avec eux et leur serrer la main en Suisse; car nous ne croyons pas que leurs libres propositions seront bien reçues de ceux qui, à la Haye, représenteront l'Autorité.

Nous avons voulu écarter une fois pour toutes les dangers sur lesquels vous avez appelé notre attention par votre circulaire de novembre dernier; vous avez commencé; et nous croyons avoir terminé l'œuvre.

Ce n'est donc point par un vain orgueil, frères, que nous ne révoquerons pas notre proposition et que nous n'enverrons pas de délégués à la Haye; mais parce que nous croirions trahir la cause à laquelle nous sommes dévoués. Ce n'est pas une ques-

tion de personnes qui nous fait agir, mais bien une question de principes.

Que le Conseil général soit et s'estime revêtu d'autorité, beaucoup d'actes le prouvent, et l'un des plus importants est la lettre de dictateur que Frédéric Engels, au nom et par ordre de ce Conseil, a écrite au Conseil fédéral de la Région espagnole, et dans laquelle les membres du Conseil général se donnent le rôle d'agents de police.

Le Conseil général, enfin, n'est pas l'Internationale; et si nous avons rompu avec lui, nous affirmons d'autre part, encore une fois, la solidarité économique avec tous les travailleurs du monde. Et nous irons de l'avant. Quand la Révolution rencontre sur son chemin la Bastille, il suffit d'une explosion de la colère du peuple pour la renverser.

Salut et fraternité.

Pour la Commission de correspondance,
Andrea COSTA.

Imola, 24 août 1872.

Le Conseil général de Londres a écrit au Conseil fédéral espagnol une lettre véritablement inouïe. La *Federacion* de Barcelone, qui la reproduit ainsi que la réponse du Conseil fédéral espagnol, la fait précéder des réflexions suivantes :

« Nos lecteurs verront plus bas la communication que le Conseil général de Londres a adressée à notre Conseil régional, et la réponse digne que celui-ci a faite.

» Le Conseil général donne, par cette communication, une nouvelle preuve de l'esprit autoritaire qui le domine; sortant entièrement des limites de ses attributions, avec des menaces déplacées et montrant une fureur qu'il ne peut comprimer, il demande au Conseil régional espagnol ce que le premier gouvernement venu pourrait demander à ses salariés du ministère de la police.

» De quel droit le Conseil général pourrait-il déclarer traître le Conseil régional espagnol, qui remplit ses devoirs avec zèle, à la satisfaction de ceux qu'il représente et qui sont les seuls qui puissent lui demander compte de ses actes? Qui lui donnerait le pouvoir de déclarer traîtres des frères que nous estimons et à qui nous avons confié la mission de nous servir d'intermédiaires de correspondance, et cela pour cet énorme et unique délit de ne pas répondre par retour du courrier?

» Peut-on imaginer plus de fureur dictatoriale?

» Que nos frères lisent la lettre de Londres et la réponse qui lui a été faite, et qu'ils jugent. »

—
Londres, 24 juillet 1872.

Au Conseil fédéral de la région espagnole, Valence.
Citoyens,

Nous avons en mains les preuves qu'il existe, dans

le sein de l'Internationale, particulièrement en Espagne, une société secrète qui s'appelle l'*Alliance de la démocratie socialiste*. Cette société, dont le centre est en Suisse, se donne pour mission spéciale d'imprimer à notre grande Association une direction conforme à ses tendances particulières, et de la conduire vers un but qui reste ignoré par la grande masse des internationaux. Nous savons en outre, par la *Razon* de Séville, qu'au moins trois membres de votre Conseil appartiennent à l'Alliance.

Quand cette société se forma, en 1868, comme société publique, le Conseil général a dû refuser son admission dans l'Internationale, à cause de sa prétention de former un second corps international fonctionnant en dedans et en dehors de l'Association internationale des travailleurs, jusqu'au moment où elle renonça à son caractère international. Elle n'a pu entrer dans l'Internationale sans promettre de se borner à être une simple Section locale à Genève. (Voir les faits dans la Circulaire privée du Conseil général sur les prétendues scissions, pages 7 à 9.)

Si le caractère et l'organisation de cette société étaient déjà contraires à l'esprit et à la lettre de nos Statuts quand elle était tout à la fois publique et reconnue, son existence secrète, au mépris de la parole donnée, dans le sein de l'Internationale, constitue une véritable trahison contre notre Association. L'Internationale ne reconnaît qu'une seule espèce de membres, avec des droits et des devoirs *égaux pour tous* ; l'Alliance les divise en deux classes, les *initiés* et les *profanes*, les derniers destinés à être conduits par les premiers au moyen d'une organisation dont ils doivent ignorer jusqu'à l'existence. L'Internationale demande à ses adhérents de reconnaître pour base de leur conduite la Vérité, la Justice et la Morale ; l'Alliance impose à ses adeptes, comme premier devoir, de tromper les internationaux profanes sur l'existence de l'organisation secrète, sur les motifs et le but de leurs paroles et de leurs actes. Le Conseil général a déjà annoncé dans sa circulaire qu'il réclamera du prochain Congrès une enquête sur cette Alliance, véritable conspiration contre l'Internationale. Il connaît, en outre, les mesures que les hommes de l'Alliance ont fait prendre au Conseil fédéral espagnol dans l'intérêt de leur société. Il est résolu de mettre fin à ces manœuvres occultes, et, à cet effet, il vous réclame pour le mémoire sur l'Alliance, ce qu'il doit présenter au Congrès de la Haye :

1° Une liste de tous les membres de l'Alliance en Espagne, avec la désignation des fonctions qu'ils remplissent dans l'Internationale.

2° Une enquête de votre part sur le caractère et l'action de l'Alliance, ainsi que sur son organisation et sur ses ramifications dans l'intérieur de l'Espagne.

3° Un exemplaire de votre circulaire privée du 7 juillet 1872.

Il vous réclame en outre :

4° Une explication sur la manière dont vous conciliez vos devoirs envers l'Internationale avec la présence dans votre sein d'au moins trois membres notoires de l'Alliance de la démocratie socialiste.

A moins de recevoir une réponse catégorique et satisfaisante par retour du courrier, le Conseil général se verra dans la nécessité de vous dénoncer publiquement en Espagne et à l'étranger comme ayant violé l'esprit et la lettre des Statuts généraux et comme ayant trahi l'Internationale dans l'intérêt d'une société secrète qui lui est, non-seulement étrangère, mais hostile.

Salut et égalité.

Par ordre et au nom du Conseil général :

Le secrétaire pour l'Espagne,

Frédéric ENGELS.

L'espace nous manque pour donner en entier la réponse faite par le Conseil fédéral espagnol à cette épître dictatoriale ; en voici seulement les principaux passages :

« ... Nous sommes toujours disposés à rendre compte de nos actes à ceux qui nous ont élus, mais à eux seuls, parce qu'eux seuls ont le droit de nous le demander, et parce que ce sont eux seuls qui peuvent juger si nous avons oui ou non rempli le mandat qu'ils nous ont confié. Aussi, votre menace de nous dénoncer comme traîtres si nous ne vous répondons pas par le retour du courrier, ne nous inquiète en aucune façon. Nous avons la certitude d'avoir rempli notre devoir.

» ... Vous nous demandez par retour du courrier : « Une liste de tous les membres de l'Alliance en Espagne, avec l'indication des fonctions qu'ils remplissent dans l'Internationale. » Diverses raisons nous empêchent de satisfaire à cette exigence et auraient dû vous empêcher de nous adresser une semblable demande. La première est une raison de dignité : vous réclamez de nous ni plus ni moins que l'office qu'un chef d'Etat demanderait à son département de la police.

» En outre, nous ne possédons pas les renseignements que vous nous demandez, par la simple raison que notre Conseil n'est pas obligé de connaître le nombre et les noms de tous ceux qui, appartenant à notre Association, font en même temps partie d'autres sociétés, ni les fonctions qu'ils remplissent dans la nôtre, fonctions qui, s'ils en sont revêtus, sont le résultat de la confiance qu'ils ont méritée.

« ... Nous vous répéterons ce que nous avons dit dans notre circulaire du 30 juillet : c'est qu'aucun membre de notre Conseil n'appartient à une autre organisation qu'à celle adoptée par la Fédération régionale espagnole, et nous avons le droit d'appeler misérables calomniateurs ceux qui soutiendraient le contraire. »

Nous ne pouvons nous occuper, dans ce numéro, d'une rectification que nous demande la *Tagwacht*. Ce sera pour le numéro prochain.